

DÉPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BÉTHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le quatorze avril deux mille vingt-six, soit treize jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération  
N°2026CM26

Subventions 2026

Convocation du  
14 avril 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, ~~Claudie MARTEL~~, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, ~~Aimé ROUSSEY~~, ~~Didier FATOU~~, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, ~~Emilie MALAQUIN~~, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Claudie MARTEL pouvoir à Isabelle VANELLE, Aimé ROUSSEY pouvoir à Frédéric DISSAUX, Didier FATOU pouvoir à Betty BEN, Emilie MALAQUIN pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ

Secrétaire de séance : Dorothee HAUER

Nombre de conseillers  
en exercice :  
23

Conseillers présents :  
19

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif 2026 approuvé lors de la présente séance,

**Vu** les demandes de subventions présentées par les associations,

**Considérant** l'intérêt local des activités menées par les associations concernées,

**Considérant** la nécessité de soutenir le tissu associatif communal,

**Considérant** les crédits inscrits au budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

Après présentation de Monsieur le Maire du tableau des subventions à attribuer au titre de l'année 2026, assorti d'une proposition de répartition des crédits, avec attribution de subventions exceptionnelles pour l'exercice 2026 à certaines associations,

SOCIÉTÉS	Base	Subvention exceptionnelle
2M Karaté club	686,00 €	
A.F.J.E.P (tir, pêche, Gymnastique, Gymnastique douce, Danse, Les loups blancs et Amicale Laïque)	7 500,00 €	2 000,00 €
ALPA	450,00 €	
Amicale du personnel	0,00 €	

Association des donneurs de sang	450,00 €	
Association des parents d'élèves PEEP	850,00 €	
Association Labourse Hier et Aujourd'hui	450,00 €	
Club de pétanque de Labourse	686,00 €	
Club Féminin de couture	450,00 €	
Club Union et Loisirs des Anciens	732,00 €	
Comité des fêtes	14 500,00 €	
Harmonie de Labourse	787,00 €	
Judo Club de Labourse	2 692,00 €	
Les Randonneurs Laboursois	686,00 €	
Racing Club de Labourse	17 050,00 €	899,00 €
Société de chasse de LABOURSE	450,00 €	
Société des Anciens Combattants	559,00 €	
Société la Colombe	0,00 €	
Société locale déportés internes	450,00 €	
Tennis de Table Laboursois	7 673,00 €	
Tennis Laboursois	0,00 €	
<b>SOUS TOTAL I (Associations de la Commune)</b>	<b>57 101,00 €</b>	<b>2 899,00 €</b>
Service Départemental O.N.A.C.V.G.	55,00 €	
La Vie Active à ARRAS	55,00 €	
Association des paralysés de France	55,00 €	
PEP 62	55,00 €	
La Prévention Routière	55,00 €	
Institut de recherche sur le cancer	55,00 €	
Association des myopathes de France	55,00 €	
Association des sclérosés en plaques	55,00 €	
A.P.E.I. Papillons blancs	55,00 €	
Restaurants du cœur du bassin minier	55,00 €	
Secours catholique	55,00 €	
Conseil Citoyen Renaissance de Beuvry	1 000,00 €	
DDEN Secteur de Beuvry	104,00 €	
Œuvre du livre - Nœux-Les-Mines ( <i>Lycée Général et Lycée professionnel</i> )	275,00 €	
Bourse aux livres - Bully-les-Mines ( <i>Lycée professionnel</i> )	100,00 €	
<b>SOUS TOTAL II (Sociétés diverses)</b>	<b>2 084,00 €</b>	
<b>Fonds de réserve - subventions exceptionnelles</b>	<b>47 916,00 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (Somme inscrite au compte 65748)</b>	<b>110 000,00 €</b>	

**APPROUVE**, l'état des subventions ci-dessus détaillé, à la majorité soit 22 voix pour et 1 abstention, Monsieur Johny GLAVIEUX en sa qualité de Président du Comité des Fêtes ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.*

La secrétaire de séance

Dorothee HAUER

